



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question orale n° 1646

Texte de la question

M. Yvan Lachaud interroge M. le ministre des affaires étrangères sur l'abandon et la profanation des cimetières Français en Algérie, particulièrement dans la région et d'Oran. Les cimetières chrétiens et israélites d'Algérie doivent être conservés au titre du devoir de mémoire et de respect dû aux défunts ; ils font partie de l'histoire de ces deux pays et de l'histoire de la France. Les nombreuses familles françaises qui se partent en pèlerinage vers leur lieu de naissance, n'ont pu que constater l'état désastreux des sépultures de leurs ancêtres. Ces familles, regroupées dans un collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie, ont dès lors décidé d'agir au nom du respect qu'elles doivent à leurs proches enterrés en Algérie avant 1962. Certes, en mars 2003, à l'occasion du déplacement du président de la République à Alger, a été annoncé un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie. Mais, malgré les mesures prises, l'état des cimetières français en Oranie reste déplorable et, à juste titre, la communauté oranienne s'inquiète du devenir de ses cimetières et demande instamment à pouvoir être associée aux futures orientations qu'entendra prendre le Gouvernement. Il est aujourd'hui indispensable de procéder, avec les autorités locales concernées, au recensement et à l'état des lieux des cimetières. Dans ce but, la connaissance du terrain qui est celle du collectif de sauvegarde son implication quotidienne permettraient un partenariat fructueux. Il lui demande comment il entend faire en sorte que les cimetières français d'Algérie, particulièrement ceux d'Oranie, retrouvent un état décent.

Texte de la réponse

ÉTAT DES CIMETIERES FRANÇAIS EN ALGERIE

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour exposer sa question, n° 1646, relative à l'état des cimetières français en Algérie.

M. Yvan Lachaud. Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, les cimetières chrétiens et israélites d'Algérie doivent être conservés au titre du devoir de mémoire et du respect dû aux défunts : ils font partie de l'histoire des deux pays.

Les nombreuses familles françaises qui se rendent en pèlerinage sur le lieu de naissance de leurs membres n'ont pu que constater l'état désastreux des sépultures de leurs ancêtres - j'ai pu moi-même le vérifier. Ces familles, regroupées dans un collectif de sauvegarde des cimetières d'Oranie, ont donc décidé d'agir au nom du respect qu'elles doivent à leurs proches enterrés en Algérie avant 1962.

Certes, en mars 2003, à l'occasion du déplacement du président de la République à Alger, a été annoncé un plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie. Mais, malgré les mesures prises, l'état des cimetières français en Oranie reste déplorable. S'inquiétant à juste titre du devenir de ses cimetières, la communauté oranienne demande instamment à pouvoir être associée aux futures orientations qu'entendra prendre le Gouvernement.

Il est aujourd'hui indispensable de procéder, avec les autorités locales concernées, au recensement et à l'état des lieux des cimetières. Dans ce cadre, le collectif de sauvegarde pourrait, de par sa connaissance du terrain et son implication quotidienne, être un partenariat précieux.

Madame la ministre, nous avons tous à coeur d'accomplir cet indispensable devoir de mémoire. Aussi,

qu'entend faire le Gouvernement pour que les cimetières français d'Algérie, particulièrement ceux d'Oranie, retrouvent un état décent ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mme Brigitte Girardin, *ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie*. Monsieur le député, comme vous l'avez très justement souligné, le Président de la République a annoncé, dès mars 2003, un recensement des cimetières chrétiens et israélites en Algérie.

C'est, en effet, dans le cadre du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures civiles françaises en Algérie que le ministère des affaires étrangères a dressé, conjointement avec les autorités locales, un état des lieux qui permet, dès lors, de mettre en oeuvre les axes de ce plan en fonction de l'état de ces cimetières. La plupart des cimetières peuvent être remis en état par des travaux d'entretien courant - débroussaillage, relèvement de monuments, réfection de chapelles funéraires et de tombes. D'autres nécessitent des opérations de rénovation de plus grande envergure. Enfin, quelques-uns sont dans un tel état de dégradation qu'il n'était plus réaliste d'espérer leur redonner leur aspect d'autrefois : le respect dû aux morts commande de les regrouper.

Ces opérations ont principalement porté, jusqu'à présent, sur les cimetières du centre et de l'est algérien. Les cimetières d'Oranie ne sont pour autant ni négligés, ni bien sûr exclus du plan d'action et de coopération. Ils seront inclus dans les opérations lancées en 2006. Comme cela a été annoncé aux associations de rapatriés, une attention toute particulière leur sera apportée. Je vous signale, enfin, que le cimetière d'Oran a fait l'objet de travaux dès 2004, que ceux-ci se sont poursuivis en 2005, et que des opérations sur ce site sont inscrites au programme de 2006.

Vous le voyez, monsieur Lachaud, nous sommes bien conscients de ces problèmes et nous mettons en oeuvre ce plan avec beaucoup de détermination, en liaison, bien entendu, avec les autorités locales.

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud.

M. Yvan Lachaud. Madame la ministre, je vous remercie de me confirmer qu'en 2006, des actions particulières seront réalisées sur l'Oranie. Je souhaiterais que, lors de prochaines rencontres, le collectif soit invité au ministère. Il regroupe, en effet, des hommes et des femmes fortement impliqués dans cette démarche. Il serait intéressant de les y associer, car ils connaissent parfaitement le terrain, pour y avoir vécu et, malheureusement, laissé certains des leurs. Une concertation avec ce collectif serait donc la bienvenue.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1646

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5726

Réponse publiée le : 7 juin 2006, page 3957

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 juin 2006